

## Médecine, action sociale et protection judiciaire : problématique d'une politique d'archivage des dossiers de mineurs

La direction des Archives de France et le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée ont conclu depuis plusieurs années un partenariat visant à faciliter la collecte des archives privées produites dans le cadre de la protection des mineurs, particulièrement nombreuses et riches du fait de la forte implication du monde associatif dans ce secteur. Ce partenariat s'est révélé particulièrement fructueux puisque le CAPEA (centre des archives de la protection de l'enfance), émanation du CNAHES, a œuvré à la collecte d'un kilomètre linéaire d'archives privées par les Archives nationales.

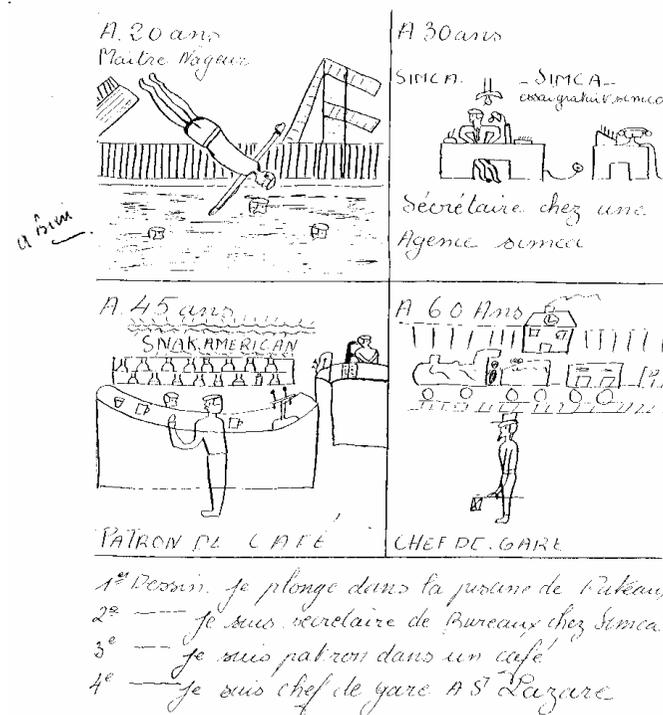
Les archives publiques créées par ces structures associatives, ou parties intégrantes de ces fonds, n'ont paradoxalement pas encore fait l'objet d'une instruction de tri. Rappelons que les dossiers individuels des mineurs confiés aux associations intervenant dans le domaine de l'éducation spécialisée sont des archives publiques et doivent être versés aux services d'archives publics territorialement ou fonctionnellement compétents : Archives nationales ou services d'archives départementaux. Mais que collecter ? Là comme dans tous les autres domaines, le volume de la production archivistique contemporaine rend difficile la conservation de l'ensemble des documents produits. Dans un souci de cohérence des fonds, tant au niveau national qu'au niveau local, les archivistes lancent des actions de collecte auprès des organismes producteurs, élaborent des politiques de tri, d'échantillonnage. Quels dossiers conserver ? Quels dossiers détruire ? Sur quels critères, nationaux et locaux, fonder cette sélection ?

Des archivistes confrontés à des fonds divers mais ayant tous en commun de provenir d'institutions en charge de la protection de la jeunesse, que ce soit dans le domaine social, médical, ou judiciaire, présentent leurs expériences : les fonds qu'ils ont eu à traiter, leurs lacunes, leurs richesses ; quelles questions se sont posées à eux, notamment la question fondamentale de la sélection, qui passe par l'évaluation ; les politiques qu'ils ont mises en place, en se fondant sur des critères à la fois locaux et nationaux

### Comité scientifique

Roger Bello, président du CNAHES, ancien directeur de l'AVVEJ  
Pascal Even, direction des Archives de France  
Mathias Gardet, historien, Université de Paris 8, chercheur associé au CHS XX<sup>e</sup> siècle  
Hélène Lhoumeau, mission des Archives nationales, ministère de la Santé et de la Solidarité  
Agnès Seguin, archiviste, chargée de mission du CNAHES

## La question des dossiers de jeunes



Extrait d'un dossier de jeune placé au centre d'observation de Savigny-sur Orge, années 1950

Une initiative de la  
Direction des Archives de France  
et du CNAHES

(Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation  
spécialisée)

En collaboration avec :

La direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse  
La direction générale des Affaires Sociales  
Les Archives départementales de Maine-et-Loire  
Le Centre d'exposition « Enfants en Justice XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles »

# Séance de travail n°3



*Document Paris Match, 2 décembre 1961, archives Françoise Tétard*

**Le mercredi 10 janvier 2007**

**De 14h00 à 17h00**

**Direction des Archives de France**

**Salle d'Albâtre**

**11 rue des Quatre-fils, 75003 Paris**

**Complément d'information par mail :**

**[info@cnahes.org](mailto:info@cnahes.org)**

## **Programme des prochaines séances de travail**

**15 mars 2007 : Que nous racontent les dossiers ? L'exemple des centres d'observation**

Au Centre d'exposition « Enfants en Justice XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », plateau ferme de Champagne à Savigny-sur-Orge

**28-29 juin 2007 : Ecrits protégés, écrits ignorés. Problème de sources et de communicabilité**

Deux journées d'études aux Archives départementales de Maine-et-Loire à Angers

## **Médecine, action sociale et protection judiciaire : problématique d'une politique d'archivage des dossiers de mineurs**

*(voir texte en quatrième de couverture)*

14 h – 14 h 10 : accueil et ouverture par Pascal Even, conservateur général du patrimoine, chef du département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle à la direction des Archives de France.

14 h 10 – 14 h 30 : « La collecte des dossiers nominatifs appliquée aux dossiers de jeunes : approche qualitative et quantitative », par Béatrice Olive conservateur du patrimoine, direction des Archives de France, département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle.

14 h 30 – 14 h 50 : « La collecte des archives de la PJJ : bilan de l'archivage de l'administration centrale ; contribution à un bilan de l'application de la circulaire de 1987 », par Louis Faivre d'Arcier, conservateur du patrimoine, chef du service des archives du ministère de la Justice.

14 h 50 – 15 h 10 : Ghislaine Bouchet, conservateur en chef du patrimoine, et Marie-Catherine Ruscica, attachée de conservation du patrimoine : "Le fonds de la colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885-1993) : bilan d'une collecte et vision d'ensemble"

15 h 10 – 15 h 20 : pause.

15 h 20 – 15 h 40 : « Les archives de la colonie pénitentiaire et agricole de Mettray : collecte, traitement et mise en valeur », par Luc Forlivesi, conservateur du patrimoine, directeur des Archives départementales d'Indre-et-Loire.

15 h 40 – 16 h : « Le suivi des mineurs d'après les dossiers conservés dans un service d'archives départementales : l'exemple du Maine-et-Loire », Elisabeth Verry, conservateur en chef du patrimoine, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire.

16 h – 16 h 20 : « Service d'archives de Bourgogne et délégation régionale du CNAHES : un partenariat autour de la collecte des dossiers de jeunes », par Isabelle Vernus, conservateur du patrimoine, directrice des Archives départementales de Saône-et-Loire.

16 h 20 – 17 h : « Archives dispersées, public fragile : enjeux de la collecte, du traitement et de la communication des dossiers de jeunes », par Frédéric Douat, responsable de la mission des archives publiques aux Archives départementales des Hauts-de-Seine.